



Quelle loi s'applique pour ma copropriété dont le règlement de copro date de 1962

Par **Superjojo**, le **30/05/2022 à 10:22**

Bonjour,

Le règlement de ma copropriété date de décembre 1962 et n'a jamais été révisé.

Il contient notamment une règle autorisant les modifications du règlement de copropriété à la majorité des 3/4 des copropriétaires présents à l'AG. Cette règle est-elle encore applicable ?

D'une façon plus générale notre copropriété doit-elle se conformer à la loi du 10 juillet 1965 ou à la loi du 28 juin 1938 précédant l'édition de notre règlement de copropriété ?

Merci de votre aide. Bien cordialement.

Par **Visiteur**, le **30/05/2022 à 10:34**

Bonjour,

La loi de 1965 est d'ordre public et les dispositions de votre RC qui la contredisent sont obsolètes.

Il est inutile (dangereux ?) de recopier dans un RC des règles en vigueur à une date donnée puisque la loi évolue et on ne va pas refaire un RC pour la suivre à chaque fois....

Par **coproeclos**, le **30/05/2022 à 18:17**

Bonjour,

Vous pourriez profiter de la loi 2022-217 du 21/02/2022 qui permet la MàJ de certaines parties communes, à moindres coûts, pour actualiser votre RDC, sinon le réécrire entièrement car la loi de 1938 n'a plus rien à voir avec celle de 1965.

Cette loi est dispo à : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045197395>

et plus particulièrement son article 89. Voyez votre conseil syndical sur le sujet, tout en sachant que ce ne sera pas une opération anodine.

Bien à vous.